

**Compte-rendu  
Conseil de la Communauté  
de Communes du Pays de Phalsbourg  
13 avril 2021  
à  
18h00  
GARREBOURG**

**Président** : Christian UNTEREINER

**Nombre de conseillers communautaires titulaires en exercice au jour de la séance** : 45

**Titulaires présents** : 40

**Pouvoirs vers un autre titulaire** : 3

**Suppléants présents avec pouvoir** : 2

**Autres suppléants présents sans pouvoir** : 8

**Secrétaire de séance** : Laurent BURCKEL

**Nombre de votants en séance** : 45

**Membres titulaires**

<i>Commune</i>	<i>Nom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé</i>	<i>Absent</i>	<i>Procuration</i>
ARZVILLER	SCHOTT Philippe	X			
BERLING	HAMM Ernest	X			
BOURSCHEID	IDOUX Régis	X			
BROUVILLER	ALLARD Antoine	X			
DABO	ANTONI David	X			
DABO	BENTZ Muriel	X			
DABO	CHRISTOPH Viviane	X			
DABO	HUGUES Emilie	X			
DABO	WEBER Eric	X			
DABO	WILMOUTH Jean-Michel	X			
DABO	ZOTT Patrick	P			A Jean-Michel WILMOUTH
DANNE ET 4 VENTS	JACOB Jean-Luc	X			
DANNELBOURG	MARTIN Pierre	X			
GARREBOURG	FRIES Christian	X			
GUNTZVILLER	GUBELMANN Janique	X			
HANGVILLER	DISTEL Patrick	X			
HASELBOURG	CABAILLOT Didier	X			
HENRIDORFF	KALCH Bernard	X			
HERANGE	KUCHLY Denis	X			
HULTEHOUSE	MOUTON Philippe	X			
LIXHEIM	UNTEREINER Christian	X			
LUTZELBOURG	PERRY Grégoire	X			
METTING	HEMMERTER Norbert	X			
MITTELBRONN	BERGER Roger	X			
PHALSBOURG	MADELAINÉ Jean-Louis	X			
PHALSBOURG	SPENLE Marielle	X			
PHALSBOURG	TRIACCA Jean-Marc	X			
PHALSBOURG	HIESIGER Gisèle	X			
PHALSBOURG	MASSON Didier	P			A Djamel SAAD
PHALSBOURG	MADELAINÉ Véronique	X			
PHALSBOURG	SAAD Djamel	X			
PHALSBOURG	ZENTZ Manuela	X			
PHALSBOURG	SCHNEIDER Denis	X			

PHALSBourg	MUTLU Nuriye	X			
PHALSBourg	HILBOLD Denis	X			
PHALSBourg	MEUNIER-ENGELMANN Nadine	X			
PHALSBourg	RAEIS Christian	P			à Nadine MEUNIER
ST JEAN KOURTZERODE	PFEIFFER Gérard	X			
ST JEAN KOURTZERODE	CANTIN Jean-Philippe	X			
SAINT LOUIS	FIXARIS Gilbert	X			
VESCHEIM	DEMOULIN Sylvain		X		
VILSBERG	GROSS Roland	X			
WALTEMBourg	FREISMUTH Jean-Marc	X			
WINTERSBOURG	SOULIER André		X		
ZILLING	MULLER Joël	X			

<b>Membres suppléants</b>					
<b>Commune</b>	<b>Nom</b>	<b>Présent avec pouvoir</b>	<b>Présent auditeur</b>	<b>Excusé</b>	<b>Absent</b>
ARZVILLER	GROSS Hervé		X		
BERLING	RICHERT Frédéric				X
BOURSCHEID	METZGER Martine		X		
BROUVILLER	VAL Stéphane			X	
DANNE ET 4 VENTS	SCHEFFLER Jean-Jacques		X		
DANNELBOURG	FROELICHER Sandrine				X
GARREBOURG	BLOT Jérôme				X
GUNTZVILLER	FROELIGER Christine		X		
HANGVILLER	MERTZ Jean				X
HASELBOURG	BOUR Denis		X		
HENRIDORFF	TISSERAND Fabrice		X		
HERANGE	LANTER Joseph				X
HULTEHOUSE	DREYER Nadine				X
LIXHEIM	LEOPOLD Vincent				X
LUTZELBOURG	MARTY Richard				X
METTING	KLEIN Patrice				X
MITTELBRONN	WASSEREAU Pascal				X
SAINT LOUIS	WISHAAPT André			X	
VESCHEIM	FLAUSS Bernadette	X			
VILSBERG	VAN HAAREN Stéphane		X		
WALTEMBourg	PIERRE Martine				X
WINTERSBOURG	GERBER Jean-Claude	X			
ZILLING	SCHMIDT Lothaire		X		

Assistaient également à la séance :

BURCKEL Laurent – DGS - 2C2P

## **Ordre du Jour**

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal du 01/03/2021**
3. **Administration générale**
  - 3.1. **Attributions exercées par le Président par Délégation du Conseil Communautaire – compte-rendu**
  - 3.2. **Désignation d'un représentant au comité de pilotage de la réserve de Biosphère**
4. **Finances**
  - 4.1. **Budget Primitif 2021 – Budget Principal**
  - 4.2. **Budget Primitif 2021 – Budget annexe Village de Gîtes**
  - 4.3. **Budget Primitif 2021 – Budget annexe ZA Maisons Rouges**
  - 4.4. **Budget Primitif 2021 – Budget annexe Assainissement**
  - 4.5. **Fiscalité directe locale – vote des taux d'imposition pour 2021**
  - 4.6. **Durée d'amortissement des investissements pour la fibre**
  - 4.7. **Durée d'amortissement des investissements pour le pluvial urbain**
  - 4.8. **Etat annuel des indemnités des élus**
5. **Tourisme**
  - 5.1. **Subvention d'investissement pour le Club Vosgien du Pays de Dabo**
  - 5.2. **Subvention d'investissement pour le Club Vosgien de Marmoutier**
  - 5.3. **Subvention d'investissement pour le Club Vosgien de Phalsbourg-Lutzelbourg**
6. **Assainissement**
  - 6.1. **Acquisition foncière dans le cadre de l'opération de mise en conformité du système d'assainissement collectif de la commune de Vilsberg**
7. **Divers**

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un secrétaire de séance sera désigné par le Conseil Communautaire.

#### **DELIBERATION**

Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

**Laurent BURCKEL est désigné secrétaire de séance.**

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents**

---

### **2. Approbation du Procès-verbal du conseils du 01/03/2021**

#### **DELIBERATION**

Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Le procès-verbal du 01/03/2021 est adopté**

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents**

---

### **3. Administration générale**

#### **3.1. Attributions exercées par le Président par Délégation du Conseil Communautaire – compte-rendu**

Vu la délibération n°2020-07-37 du 15/07/2020 du Conseil Communautaire décidant de donner délégation au Président pour la durée de mandat de certaines attributions du Conseil Communautaire, le Président rend compte des décisions prises :

<b>Libellé de la délégation</b>	<b>Exercice la délégation depuis le dernier conseil communautaire</b>
Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires,	NON
Procéder, dans la limite du montant inscrit chaque année au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures de risque de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,	NON
De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget (loi 10/02/2009)	NON
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans	NON

Passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes	NON
Créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,	NON
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,	NON
Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30 000 €	NON
Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,	NON
Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté de Communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,	NON
<b>Procéder aux acquisitions et cessions immobilières au prix fixé par le Conseil Communautaire et signer les actes y afférents,</b>	<b>OUI</b>
<b>BMS – SCI Waldmeister – cession de terrains dans la ZA Maisons Rouges par exécution de la délibération du 05/11/2020 – ensemble de parcelles pour 28,97 ares pour un montant de 86 910 € HT. (acte notarié du 18/02/2021)</b>	
Procéder à la conclusion de tout acte d'établissement de servitudes tant passives qu'actives, au profit ou à la charge des propriétés communautaires,	NON
Signer et déposer les permis de construire, d'aménager et de démolir des équipements communautaires,	NON
Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, devant les instances juridiques qui auront à connaître du litige aussi bien devant les juges du fonds, qu'en appel et en cassation,	NON
Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires, dans la limite de 50 000€ par sinistre	NON
Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Communauté de Communes préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,	NON
Réaliser des lignes de trésorerie d'un montant maximum de 2 500 000 €	NON
Décider des admissions en non-valeur et des créances éteintes,	NON
Exercer au nom de la Communauté de Communes le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme,	NON
Souscrire les contrats d'abonnement pour la fourniture de fluides et énergies,	NON
Etablir les règlements intérieurs nécessaires au fonctionnement de la Communauté de Communes sauf disposition législative ou réglementaire contraire.	NON
<b>D'autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre</b>	<b>OUI</b>
- <b>ANEM – renouvellement de la cotisation 2021 pour un montant de 358,36 €</b>	
D'établir toute demande de subvention et plan de financement prévisionnel d'une opération d'investissement ou d'un projet relevant du fonctionnement au nom de la Communauté de Communes à destination des potentiels partenaires financiers	NON

## DELIBERATION

Sur proposition du Bureau,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

**PREND ACTE :**

- **Du compte-rendu des attributions exercées par le Président**

### **3.2. Désignation d'un représentant au comité de pilotage de la réserve de Biosphère**

Dans le cadre de la candidature à la réserve de Biosphère il est institué un comité de pilotage intégrant élus, gestionnaires, partenaires institutionnels, socio-professionnels.

Le rôle du COPIL est :

- de décider des grandes orientations stratégiques pour la réalisation effective du plan de gestion au regard du contexte
- de valider les propositions du comité de gestion, en s'assurant de leur concordance avec les objectifs fixés par le plan de gestion ;

Détail de sa composition :

Qualité	Nombre	Catégorie
PETR Pays de Sarrebourg	2	Elu
CC du Saulnois	2	Elu
CCSMS	1	Elu
CCPP	1	Elu
PNRL	2	Elu
Département de Moselle	1	Gestionnaire
CENL	1	Gestionnaire
ONF	1	Gestionnaire
VNF	1	Gestionnaire
OFB	1	Partenaire institutionnel
Région Grand Est	1	Partenaire institutionnel
Agence de l'Eau	1	Partenaire institutionnel
Commissariat massif des Vosges	1	Partenaire institutionnel
DREAL	1	Partenaire institutionnel
Chambre Agriculture	1	Partenaire institutionnel
Conseil de Développement du PETR	2	Socio-pro
Représentant du comité de gestion	1	Variable
Représentant association <i>(Membre du CODEV éventuellement)</i>	1	Socio-pro
Représentant jeunesse	1	Socio-pro
Représentant du Conseil Scientifique	1	Variable
<b>TOTAL MAXIMUM</b>	<b>24</b>	<b>Elu : 33%</b> <b>Gestionnaire : 17%</b> <b>Partenaire instit. : 25%</b> <b>Socio-pro : 17%</b> <b>Variable : 8%</b>

Il est donc demandé au Conseil de se prononcer sur la désignation d'un représentant de la CCPP. Pour information, M. Jean-Louis MADELAINE a déjà été désigné au titre du collège du PETR.

Il est fait appel à candidature.

Christian UNTEREINER se déclare candidat.

**DELIBERATION**

Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **De désigner Christian UNTEREINER en qualité de membre du Comité de Pilotage de la réserve de Biosphère.**

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

---

#### **4. Finances**

##### **4.1. Budget primitif 2021- Budget principal**

Pour permettre une connaissance parfaite du projet de budget, les élus disposent :

- De la liasse officielle du budget principal
- D'une synthèse thématique élaborée par le service des finances

##### **a) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget s'équilibre à hauteur de 6 012 331,64 €.

##### **a. Les dépenses de fonctionnement**

Les principaux éléments marquants en dépenses concernent :

Pour les charges à caractère général – 799 600 € :

Pour les frais de structures – 259 600 € - sont à noter :

- De BP à BP, les charges de structures sont exactement dans la même épure.
- Une baisse importante du compte 615228 par rapport au CA 2020 car il n'y aura pas de travaux d'aménagement du siège comme l'année passée
- Une baisse également par rapport au CA 2020 liée à la non-reconduction de l'opération d'achat de masques pour l'ensemble du territoire
- Une augmentation des charges d'entretien des espaces verts de la ZAC qui émarginent au budget général avec une prévision à 25 000€, dépense qui reviendra chaque année.
- Une augmentation des cotisations aux structures dont nous sommes membres (+ 10 000 €) au compte 6281 notamment pour intégrer la nouvelle cotisation à MATEC.

Pour le service urbanisme – 13 800€ - sont à noter :

- Une ligne exceptionnelle au compte 6512 pour faire face à l'obligation de dématérialisation des actes d'instruction des autorisations d'urbanisme (12 000 €).

Pour la vallée des éclusiers – 110 650 € - sont à noter :

- La création d'une nouvelle ligne comptable 6068 pour un montant de 46 000 €. La mise en œuvre de travaux dits en régie, permettent un basculement en investissement. Les recettes sont générées en fonctionnement par un virement d'ordre de la section d'investissement.

- Cet effort financier devrait permettre la quasi-finalisation de l'aménagement et des travaux des maisons éclusières qui pourront trouver preneur en fonction de l'évolution de la pandémie et du projet proposé.

Pour l'école de musique – 14 200€ - sont à noter :

- Pas d'évolution majeure à prévoir

Pour le réseau de lecture publique – 88 950 € - sont à noter :

- Les travaux pour remettre à niveau l'éclairage de la médiathèque de Phalsbourg à imputer en fonctionnement
- L'intégration des éventuels frais liés au nouveau service de portage de livres à domicile

Pour le service de portage de repas – 78 350 € - sont à noter :

- Le service va subir une forte évolution au courant de l'année d'abord par l'intégration du portage de repas pour la commune de Phalsbourg. De plus, la pandémie de COVID 19 a déclenché une augmentation des demandes de livraisons de repas.
- Par ailleurs, le leasing du véhicule ne sera vraisemblablement pas reconduit pour aboutir à l'acquisition (subventionnée) d'un nouveau véhicule de portage plus adapté.

Pour les divers – 13 800 € - sont à noter :

- Les premiers éléments de réparations de certains points du réseau de pistes cyclables. Cette ligne a été renforcée également dans la perspective de l'application de la convention de superposition avec VNF pour la part de voie le long du canal.

Pour la banque de matériel – 5 350 € - sont à noter :

- La prise en compte de plusieurs réparations et matériels d'entretien compte tenu de la nécessité de renouveler régulièrement une part du matériel mis à disposition.
- Cette ligne restera stable du fait de la très faible activité du service dans le contexte sanitaire actuel.

Pour le tourisme – 900 € - sont à noter :

- Ce chapitre est en forte baisse liée à la prise en compte à présent des éléments dans le cadre de la DSP avec la SEM.
- Seule une ligne formation reste en prévision, puisque le personnel reste rattaché à la Communauté de Communes.

Pour la GEMAPI – 4 000 € - sont à noter :

- Une simple prévision d'entretien ou de réparation de cours d'eau en cas de besoin.

Pour l'assainissement pluvial – 210 000 € - sont à noter :

- Il s'agit d'une création de dépense imposée par la réglementation pour la prise en compte de l'assainissement pluvial par principe d'une participation au budget assainissement. Cette dépense sera à intégrer et évaluer chaque année (180 000 € en 2021).
- Une prévision d'intervention sur les réseaux au compte 615232 pour un montant de 30 000 €.

Pour les charges de personnels et frais assimilés – 1 221 500 € :

- Prise en compte de l'ensemble des évolutions en matière de charges tels que déjà évoqués lors du DOB
- Le renforcement partiel du service administratif
- La prise en compte notamment des évolutions réglementaires du SMIC, du GVT, du PPCR et des évolutions de cotisations.

Pour les atténuations de produits – 2 649 920,40 €

- Prévission de reversement du produit des factures d'OM au pôle déchet pour 990 000 € (en augmentation pour prendre en compte les évolutions tarifaires actées)
- Exécution de l'attribution de compensation à hauteur de 1 635 620,84€
- Reversement FNGIR pour 21 500€
- Reversement de la part de taxe de séjour au département 2 800 €

Autres frais de gestion courante – 324 819 € :

- Un maintien des subventions aux structures partenaires traditionnelles (Club Vosgien, Salon de l'habitat, ...)
- Budgétisation d'une subvention à destination de la nouvelle association de commerçants du territoire de la CCPP
- Augmentation de l'effort dans le cadre de la politique Habiter Mieux (activité en hausse liée aux confinements) et renforcement de l'action habitat au travers du dispositif SARE
- Créances admises en non-valeur pour 5 000 €
- Légère augmentation des cotisations aux organismes de regroupements (Pays, Moselle Fibre, etc...)
- Reversement de la taxe de Séjour à la SEM (28 000 €), légèrement en baisse du fait d'une activité moindre dans le contexte sanitaire.
- La création d'une ligne de subvention d'équilibre au budget annexe du village de gîtes d'un montant de 18 000 € (correspond aux intérêts de la dette de ce budget)

Pour les charges financières – 70 000 € :

- Prise en charge en année pleine de l'ensemble des intérêts des prêts liés au THD et pris en compte d'intérêt complémentaires en cas de mobilisation d'un prêt pour l'acquisition des locaux du siège ainsi que les intérêts en cas de mobilisation d'une ligne de trésorerie

Pour les charges exceptionnelles – 2 700 € :

- Chapitre revenu à un niveau très inférieur aux années antérieures suite aux règlements des remboursements aux budgets annexe et par la résolution des contentieux.

Pour les opérations d'ordre de transfert entre sections – 206 998,33 € :

- Constituée uniquement des dotations aux amortissements (Chèvrerie et le THD)

Divers :

- La mise en œuvre d'une ligne de dépenses imprévues exceptionnelle de 76 360 €.

A noter que le budget prévoit un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 660 433,91 €.

**b. Les recettes de fonctionnement**

Les principaux éléments marquants en recettes concernent :

Atténuations de charges – 142 000 € :

- Le remboursement sur rémunération d'indemnités journalières pour un montant de 22 000 €
- Le remboursement sur rémunération des emplois en insertion pour 120 000€

Ce chapitre reste élevé notamment du fait du remboursement des indemnités journalières des personnels en maladie (fort impact prévisible en 2021).

Produits des services- 1 311 500 € :

- Les redevances ordures ménagères pour 990 000€ en augmentation liée à l'augmentation des tarifs votés
- Les produits du service portage de repas pour 65 000 € en augmentation liées à l'évolution du service (hausse de la demande et intégration de Phalsbourg à compter de septembre)
- Les produits du service école de musique pour 23 000 € ; en forte baisse lié à l'évolution de la pandémie et de l'impossibilité d'ouvrir la structure.
- Les produits du service banque de matériel pour 8 000 € ; en forte baisse dans le même contexte
- Le remboursement des frais de personnels du budget assainissement pour 215 000 € ; en baisse en l'absence de rattrapage cette année, la situation étant devenue stable
- Remboursement de frais pour le service assainissement (frais de structures) ; en hausse pour assurer le rattrapage de 2020 et une plus grande prise en compte lié aux surfaces mises à dispositions.

Impôts et taxes – 2 121 000 € :

- Les recettes de la fiscalité devraient rester s'inscrire en baisse du fait des impact de la loi de finances (avec une baisse prévisible de la TH). La prévision se veut également raisonnable pour faire face aux conséquences de la pandémie notamment sur la CFE. La prévision est fixée en 2021 à un montant de 1 150 000€ (TH, TF, TFNB, CFE), soit une baisse de l'ordre de 100 000 € par rapport au CA 2020.

A noter qu'en raison de la disparition de la taxe d'habitation, il n'existe plus de compensation au titre de cette taxe, elle est compensée par une part de TVA qui se substitue sur les résidences principales pour les EPCI.

- Perception de la CVAE pour 770 000 €. Là aussi, une baisse est à prévoir même si les dernières prévisions des services fiscaux établissent une recette prévisionnelle à plus de 860 000 €. Cependant, ces prévisions ne prenaient pas en compte les derniers impacts de la crise sanitaire. La prudence sur cette ligne est de mise.
- Encaissement de la TASCOM pour 94 000 €. Même si le CA 2020 laisse apparaître une recette de 115 000 € en 2020, les éléments de prudence nous obligent à estimer cette recette plus faiblement.
- Produits de l'imposition forfaitaire des entreprises pour 85 000 €
- L'encaissement de la taxe de séjour pour 20 000 €. Les prévisions restent également faibles mais conforme aux estimations liées à la saisonnalité qui a eu un faible impact sur les recettes malgré la crise sanitaire.

Dotations et subventions – 979 400 € :

- DGF base – 470 000 € non notifiée à cette date. Estimation en baisse par rapport à 2020.

- DGF compensation (part salaire) – 400 000 €. Estimation également en baisse par rapport à 2020
- DGD – 30 500 €
- Subventions départementales pour plusieurs services (école de musique, portage de repas, médiathèque, chantier d'insertion) pour 22 900€
- Diverses compensations de l'Etat pour 29 000€

Autres produits de gestion courante – 156 137 € :

- Baux et locations pour 41 600 € (en augmentation par rapport à 2020, du fait de la remise en location de certaines maisons éclusières)
- ERDF article 8 et R2 : 30 000 €
- Participation des agents aux chèques déjeuner pour 12 000€
- Recettes de concession pour Moselle Fibre : 47 500 € en 2021. Le doublement de cette recette est attendu pour 2022

Produits exceptionnels – 5 100 € :

- Divers produits particuliers.

Opérations d'ordre – 42 467,06 €

- Produits des amortissements

## **b) SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 000 170,60 €.

Le montant est en forte baisse budgétaire mais lié principalement à la sortie de l'opération du village de gîtes vers son budget annexe.

### **a. Les dépenses d'investissement**

Les principaux éléments marquants en dépenses concernent :

- Réalisation des travaux sur la vallée des éclusiers pour un montant de 76 000€ TTC pour permettre l'achèvement du second œuvre des dernières maisons et permettre leur remise en location
- Sortie comptable du village de gîtes du budget principal pour intégrer son budget annexe soumis à TVA
- La création d'une opération pour les locaux de la Communauté de Communes intégrant 600 000 € d'acquisition (TTC), des études pour 31 408,03 € et une part de 100 000 € de travaux le cas échéant.
- Amorce de remplacements de matériels pour la banque de matériel – 5 000€
- Matériel mobilier pour 65 000 € intégrant notamment du matériel informatique et téléphonie afin de remplacer la flotte de portables, des anciens PC, le mobilier pour la kitchenette de la nouvelle salle de réunion, divers mobiliers en complément, et des solutions logiciels notamment pour l'urbanisme.
- Opération de réfection du pont des éclusiers pour 148 000 €
- Travaux GEMAPI sur la Zinsel du Sud – 120 000 €
- Travaux d'assainissement pluvial urbain – 215 400 € à Dannelbourg, Berling, Henridorff, Lutzelbourg, Metting, St Jean Kourtzerode et Vescheim.
- Des travaux en régie (cf. point fonctionnement) pour 41 700 €
- L'acquisition du nouveau véhicule de portage de repas pour 40 000 €
- Des amortissements pour un montant de 38 467,06 €
- Le remboursement du capital des emprunts (haut débit et siège pour 180 000 €)

- Une nouvelle ligne a été créée pour permettre une subvention aux petites entreprises dans le cadre de la convention avec le Département
- L'appel prévisionnel de fonds pour la ZAI des Grands Horizons pour 25 000 €
- Une ligne de travaux d'investissements pour l'assainissement pluvial à hauteur de 80 000 €
- Une ligne dépenses imprévues pour 75 000 €,
- L'intégration du déficit antérieur de 212 484,51 €

#### **b. Les recettes d'investissement**

Les principaux éléments marquants en recettes concernent :

- La subvention LEADER pour l'étude réalisée pour la mise en valeur touristique en 2019-2020 pour un montant de 30 000 €

Pour l'opération du village de gîtes :

- Les recettes ont été transférées au budget annexe

Pour les autres recettes attendues :

- Le FCTVA pour 134 582,72 €
- Un emprunt pour un montant de 500 000 €
- La dernière tranche de créance pour les déchetteries auprès du PETR pour un montant de 26 666,66 €
- Les écritures d'amortissements pour 199 519,87 €
- Des écritures d'ordre pour des frais d'études pour un montant de 41 700 €
- Dépôts et cautionnement pour 3 500 €
- Une subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour le pont des éclusiers attendue à 55 000 €
- La participation des propriétaires au pont des éclusiers pour un montant de 30 000 €.
- La participation des communes de Garrebourog et Henridorff pour un montant de 14 000 €
- L'affectation du résultat pour un montant de 297 288,98 €

A noter également l'apport de la section de fonctionnement pour un montant de 660 433,91 €.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

Sur proposition du Vice-Président,

Vu les orientations budgétaires arrêtées par la Communauté de Communes dans sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2021,

Vu l'affectation des résultats du compte administratif,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissements du budget général,

Sur proposition du bureau

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **D'adopter le budget principal 2021**

**ADOPTÉ :**  
**à 44 voix pour**  
**à 1 voix contre (ALLARD)**

---

#### **4.2. Budget primitif 2021- Budget annexe « Village de Gîtes »**

Pour permettre une connaissance parfaite du projet de budget, les élus disposent :

- De la liasse officielle du budget principal
- D'une synthèse thématique élaborée par le service des finances

Il est rappelé que ce budget est une création 2021 et qu'il est soumis à TVA.

##### **a) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget s'équilibre à hauteur de 18 000 €.

###### **a. Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement liées à ce budget se limiteront en 2021 au remboursement des intérêts de l'emprunt qui sera souscrit pour l'opération pour un montant de 18 000 €.

###### **b. Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement se limiteront à la subvention d'équilibre apportée par le budget général pour un montant égal aux intérêts du prêt soit 18 000 €.

##### **b) SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 4 000 500 €.

###### **a. Les dépenses d'investissement**

Les principaux éléments marquants en dépenses concernent :

- Le remboursement du capital de l'emprunt qui sera mobilisé pour un montant de 47 000 €
- Des frais d'insertion pour les derniers marchés publics pour un montant de 5 000 €
- Des frais d'étude pour la maîtrise d'œuvre à hauteur de 30 000 €.
- Le coût des travaux du village de gîtes pour un montant de 3 360 000 €.
- L'achat du mobilier sur mesure et autres mobiliers pour 558 500 €

###### **b. Les recettes d'investissement**

Les principaux éléments marquants en recettes concernent :

- La mobilisation d'un emprunt pour un montant de 2 000 000 €
- La subvention Région Grand Est pour 400 000 €
- La subvention Etat DSIL pour un montant de 400 500 €
- La subvention du Département de la Moselle pour 600 000 €
- La subvention du fond européen FEDER Massif pour 600 000 €

## DELIBERATION

Sur proposition du Vice-Président,

Vu les orientations budgétaires arrêtées par la Communauté de Communes dans sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2021,

Sur proposition du bureau

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **D'adopter le budget annexe 2021 – Village de Gîtes**

**ADOPTÉ :**

**à 40 voix pour**

**à 2 voix contre (ALLARD, FREISMUTH)**

**à 3 abstentions (SAAD, MASSON (par procuration), SCHNEIDER)**

---

### **4.3. Budget primitif 2021- Budget annexe ZA Maisons Rouges**

Pour permettre une connaissance parfaite du projet de budget, les élus disposent :

- De la liasse officielle du budget annexe
- D'une synthèse élaborée par le service des finances

#### **a) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget s'équilibre en dépense et en recettes à hauteur de 21 556 158,85 €.

Le poids de la section s'explique (outre les écritures de stock) 13 407 950,15 €.

Les montants de travaux à poursuivre (voirie arbre vert sud) et des études et honoraires qui accompagnent la réalisation (61 500 €).

Par ailleurs, nous avons inscrit les dernières indemnités liées à l'expropriation ainsi que les dernières indemnités dues aux agriculteurs pour un montant global de 120 100 € mais pour lesquelles des discussions sont encore en cours par manque d'éléments concrets pour justifier leur paiement.

De même le poids des intérêts de la dette pèse pour environ 160 000€.

On notera quelques prévisions

Il est intégré un virement à la section d'investissement de 6 843 608,70 €.

A noter également la prévision d'un versement de 800 000 € à la commune de Phalsbourg dans le cadre du remboursement des terrains (acte administratif).

En recettes le budget est équilibré au travers des excédents reportés d'un montant de 4 158 655,32 € mais aussi des ventes de terrains estimées à 2 600 453,38 €.

A noter également le règlement de l'opération avec la commune de Phalsbourg par une subvention exceptionnelle comptable pour un montant de 881 000 €.

Il a été budgété des variations de stocks en recette pour 13 912 550,15 € et des recettes diverses pour 3 500 €.

#### **b) SECTION D'INVESTISSEMENT**

En dépenses et en recettes le budget s'équilibre à hauteur de 20 251 558,85 €.

En dépenses, on notera l'évolution de la charge d'emprunt pour 320 000€ et la prise en compte du déficit d'investissement reporté pour 6 019 008,70 €.

Les écritures de stock représentent environ 13 912 550,15 € (terrains, frais accessoires, études, terrains et travaux).

En recettes, les écritures se limitent au stock et au virement de la section de fonctionnement pour 6 843 608,70 €.

## DELIBERATION

Sur proposition du Vice-Président,

Vu les orientations budgétaires arrêtées par la Communauté de Communes dans sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2021,

Vu l'affectation des résultats du compte administratif,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissements du budget général,

Sur proposition du bureau

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **D'adopter le budget annexe 2021 – ZA Maisons Rouges**

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents**

---

#### **4.4. Budget primitif 2021- Budget annexe Assainissement**

Pour permettre une connaissance parfaite du projet de budget, les élus disposent :

- De la liasse officielle du budget annexe
- D'une synthèse élaborée par le service des finances

##### **a) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget s'équilibre à hauteur de 1 075 638,48 €

##### **a. Les dépenses de fonctionnement**

Les principaux postes concernent en dépenses :

- Le personnel par remboursement aux communes et au budget général pour 285 600 €
- La dotation aux amortissements pour 245 199,05 €
- Le remboursement des intérêts des emprunts pour 105 000€
- Des charges à caractère général pour un montant de 298 800 €. Ce chapitre sera en forte augmentation notamment par le traitement des boues rendues obligatoire par la situation sanitaire. Le chapitre a également été revu à la hausse pour faire face aux éventuelles réparations de réseaux.
- Un virement à la section d'investissement pour un montant de 30 894,45 €
- Pour permettre de réaliser des travaux imprévus ou des interventions nécessaires, il a été prévu une somme de 20 000 €.
- La prise en compte du déficit antérieur reporté de 87 694,98 €

## **b. Les recettes de fonctionnement**

Les principaux postes concernent en recettes :

- Les produits de redevances d'AC pour 599 400 € (part variable) et 170 000 € (part fixe)
- La création d'une ligne enregistrant la participation du budget général au titre des eaux pluviales pour un montant de 180 000 €
- Les produits des services d'ANC pour 12 000€
- Les primes d'épuration pour 13 000 € (recette en baisse car difficulté à mettre les stations de Phalsbourg aux normes suite à plusieurs pannes successives de matériels).
- La redevance de modernisation des réseaux de collecte (somme que nous reversons à l'agence de l'eau) – 8 000 €

## **b) SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le budget s'équilibre à hauteur de 2 436 861,73 €.

Avec l'appui du service assainissement toutes les opérations engagées ou prévues ont été listées selon la liste jointe en annexe.

Le budget 2021 s'est amélioré dans sa visibilité en termes de programmation de travaux avec des opérations multiples concernant de nombreuses communes.

## **a. Les dépenses d'investissement**

Les opérations retenues pour 2021 sont :

- Bourscheid : 31 300 € dont 4 285 € de RAR (restes à réaliser)
- Brouviller : 9 000 €
- Dabo : 330 300 € dont 34 783,34 de RAR et 278 000 € pour la station liée au village de Gîtes
- Hangviller : 49 000 €
- Hérange : 320 900 € dont 95 775 € de RAR
- Hultehouse : 139 000 €
- Lixheim : 229 102,42 € intégralement en RAR
- Mittelbronn : 237 591,60 € dont 34 091,60 en RAR
- Phalsbourg : 170 150 €
- Saint-Jean-Kourtzerode : 150 000 € dont 139 691 € en RAR
- Vilsberg : 479 000 €
- Zilling : 251 500 €

Le remboursement du capital des emprunts est estimé à 234 000 €.

Les dépenses sont complétées à hauteur de 93 238,48 € au titre des subventions transférables, des opérations d'ordres pour 80 132,38 € et un budget d'acquisition de matériels pour 20 000 €.

Pour faire face à des dépenses imprévues, il est proposé d'inscrire la somme de 120 375,21 €.

## **b. Les recettes d'investissement**

En termes de recettes, la très grande majorité des recettes sont liées aux subventions de l'agence de l'eau et des atténuations de charges (remboursement des particuliers sur les travaux réalisés pour eux) pour un montant total de 743 900,41 €.

L'estimation de la date de paiement de ces subventions de l'Agence de l'Eau est assez complexe car cela nécessite la présentation d'un DGD pas toujours évident à présenter, et cela, avant même l'instruction finale des services de l'agence.

Ces recettes sont complétées par les amortissements pour un montant global de 245 199,05 € et un recours indispensable à l'emprunt pour un montant de 610 000 € complété par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 30 894,45 €.

Enfin quelques opérations d'ordres pour un montant de 80 132,38 € auxquels s'ajoutent l'excédent reporté de 1 186 510,85 €.

#### DELIBERATION

Sur proposition du Président,

Après avis du bureau,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **D'adopter le budget annexe 2021 – Assainissement**

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents**

---

#### **4.5. Fiscalité directe locale – vote des taux d'imposition pour 2021**

Le vote des taux d'imposition des contributions directes locales fait partie du processus budgétaire annuel.

Compte tenu du programme d'investissements historique proposé pour 2021, du produit nécessaire à l'équilibre du budget et des autres recettes fiscales, le Bureau, en réunion du 30 mars 2021, propose de maintenir en l'état les taux d'imposition des contributions directes locales

#### DELIBERATION

Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **De voter les taux d'imposition intercommunaux de l'année 2021 sur la base des taux suivants :**

<b>TAUX D'IMPOSITION 2021</b>	
Taxe d'habitation	1,63%
Taxe foncière bâti	1,08%
Taxe foncière non bâti	7,14%
CFE	21,82%

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents**

---

#### **4.6. Durée d'amortissement des investissements pour la fibre**

A la demande de la trésorerie, attendu que les travaux de la fibre sont en voie de finalisation, il convient de fixer une durée d'amortissement pour le réseau fibre optique financé par la Communauté de Communes.

Afin de lier ces investissements avec les prêts de cet investissement, il est proposé de fixer la durée d'amortissement à 40 années.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

Sur proposition du Président,

Sur proposition du bureau

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **De compléter le tableau de durée des amortissements incluant les réseaux de fibre optique pour une durée de 40 années**

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents**

---

#### **4.7. Durée d'amortissement des investissements pour le pluvial urbain**

A la demande de la trésorerie, compte-tenu de la prise de compétence « pluvial urbain », il convient de fixer une durée d'amortissement pour ces investissements.

Il est proposé de fixer la durée d'amortissement à 60 années.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

Sur proposition du Président,

Sur proposition du bureau

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **De compléter le tableau de durée des amortissements incluant les investissements liés au « pluvial urbain » pour une durée de 60 années**

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents**

---

#### **4.8. Etat annuel des indemnités des élus**

Conformément à l'article 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement et à la Proximité, codifiés dans le code général des collectivités

territoriales, un état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les élus siégeant au sein du Conseil Communautaire est communiqué avant l'examen du budget.

NOM	Objet du mandat	Montant annuel brut des indemnités perçus en 2020
UNTEREINER Christian	Président CCPP	15 643,91 €
	Maire de Lixheim	17 204,75 €
	Vice-Président PETR	1 194,81 €
	Vice-Président Syndicat des Eaux	1 818,83 €
WEBER Eric	Vice-Président CCPP	9 628,56 €
	Maire de Dabo	14 449,90 €
FRIES Christian	Vice-Président CCPP	9 628,56 €
	Maire de Garrebourog	18 809,16
	Vice-Président Syndicat des eaux de Phalsbourg	1 684,10
IDOUX Régis	Vice-Président CCPP	9 628,56 €
	Maire de Bourscheid	7 207,08 €
	Président SIS Bruchbach	5 709,93 €
SPENLE Marielle	Vice-Présidente CCPP	4 413,09 €
	Adjointe au Maire Phalsbourg	5 661,62 €
PERRY Grégoire	Vice-Président CCPP	4 413,09 €
	Maire de Lutzelbourg	9 247,84 €
GUBELMANN Janique	Vice-Présidente CCPP	4 413,09 €
	Maire de Guntzwiller	7 173,95 €

#### DELIBERATION

Sur proposition du Bureau,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

#### PREND ACTE :

- **Du compte-rendu des attributions exercées par le Président**

## 5. Tourisme

### 5.1. Subvention d'investissement pour le Club Vosgien du Pays de Dabo

L'association du Club Vosgien du Pays de Dabo souhaite réaliser 2 projets :

- La construction d'un abri, style abribus, au pied du Urstein (sommet le plus élevé de la commune, 948m). Cet abri se situerait sur un PDIPR et sur l'itinéraire de Wasselonne (Alsace) vers le Grossmann (sommet le plus élevé de la Moselle,

986m) et vers le Donon. Il s'agit d'un haut lieu de passage par les sommets entre le Bas-Rhin, la Moselle et la Meurthe et Moselle.

Ce dessein s'inscrit dans un projet plus vaste de réhabilitation du site historique du Urstein, en partenariat avec l'ONF.

- L'installation de 6 aires de pique-nique (table-bancs) sur nos sentiers les plus fréquentés, notamment sur 2 PDIPR, ceci en accord avec l'ONF. Ces installations visent à développer les randonnées familiales sur notre secteur.

Il est proposé de venir en appui financier de ce projet à hauteur de 800 €.

#### DELIBERATION

Sur proposition du Vice-Président,

Sur proposition du bureau

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

#### DECIDE :

- **De verser une subvention de 800 € au club vosgien du pays de Dabo dans le cadre du projet d'investissement sur les sentiers de randonnées**

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents**

### 5.2. Subvention d'investissement pour le Club Vosgien de Marmoutier

L'association du Club Vosgien de Marmoutier est en responsabilité de l'entretien de sentiers sur notre périmètre notamment autour de la Hardt.

L'association souhaite réalisée la remise en état d'une passerelle située sur le GR53 au niveau du passage du ruisseau « Beckenmühl ».

Le montant des travaux est de 811 €, uniquement pour le matériel et l'association réalisera les travaux bénévolement.

Il est proposé une subvention de 400 € au titre de notre politique PDIPR.

#### DELIBERATION

Sur proposition du Président,

Sur proposition du bureau

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

#### DECIDE :

- **De verser une subvention de 400 € au club vosgien de Marmoutier dans le cadre des travaux de réfection de la passerelle sur le « Beckenmühl »**

#### ADOPTÉ :

**à 43 voix pour**

**à 2 voix contre (FIXARIS et ALLARD)**

---

### **5.3. Subvention d'investissement pour le Club Vosgien de Phalsbourg-Lutzelbourg**

L'association du Club Vosgien de Phalsbourg Lutzelbourg envisage la création d'une gloriette panoramique de 20m<sup>2</sup> qui s'inscrit dans la suite du projet de rénovation intégrale de l'escalier menant au Petit Moulin.

Le point de vue panoramique sur vallée de la Zorn et village de Lutzelbourg d'une part, la fréquentation très importante par des randonneurs ou simples marcheurs empruntant le triangle bleu depuis le village ou l'anneau rouge depuis le château d'autre part font de ce site un point privilégié pour y réaliser ce projet d'abri.

Le montant des travaux est de 18 000 € et de 2 000 € d'aménagements complémentaires.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention au titre du dispositif LEADER et d'une subvention de la commune de Lutzelbourg.

Il est proposé une subvention de 1000 € au titre de notre politique PDIPR.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

Sur proposition du Président,

Sur proposition du bureau

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **De verser une subvention de 1 000 € au club vosgien de Phalsbourg-Lutzelbourg dans le cadre des travaux de réalisation de cette gloriette**

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents**

---

## **6. Assainissement**

### **6.1. Acquisition foncière dans le cadre de l'opération de mise en conformité du système d'assainissement collectif de la commune de Vilsberg**

Monsieur le Vice-Président chargé de l'environnement présente les objectifs et phases de travaux du projet de mise en conformité du système d'assainissement collectif de la commune de Vilsberg :

- Création d'une unité de traitement des eaux usées domestiques au lieu-dit Heidenberg,
- Création du réseau de transfert des eaux usées entre la future station d'épuration et l'agglomération de Vilsberg,
- Mise en conformité du réseau de collecte des eaux usées ainsi que des branchements d'assainissement.

Cette opération nécessite l'acquisition de parcelles foncières destinées à accueillir la future unité de traitement des eaux usées.

Suite aux négociations engagées par le service environnement auprès des propriétaires des parcelles concernées, un compromis de vente a été signé. Les modalités d'acquisition foncière sont les suivantes :

**SITUATION ET DESIGNATION DES BIENS :**

Adresse : Lieu-dit Heidenberg 57370 VILSBERG.

Références cadastrales des parcelles concernées : Section 10, n° 68 et 69.



Superficie à acquérir :

Références cadastrales	Surface totale	Surface à acquérir	Désignation
Section 10, n° 68	17 901 m <sup>2</sup>	7 389 m <sup>2</sup> = 73.89 ares	Prairie
Section 10, n° 69	8 153 m <sup>2</sup>	158 m <sup>2</sup> = 1.58 ares	Prairie
<b>Total</b>		<b>7 547 m<sup>2</sup> = 75.47 ares</b>	

**PRIX**

En cas de réalisation, la vente aura lieu moyennant le prix de 40 euros par are de terrain, soit un prix de vente total de : 75.47 ares x 40 € = **3 018.80 €**.

A ce prix de vente, s'ajoute l'indemnité pour l'exploitant calculée sur la base de 2 766.48 € / ha, soit un montant de : 0.7547 ha x 2 766.48 € = **2 087.86 €**. Cette indemnité est une estimation, et fera l'objet d'une actualisation.

VU les articles du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L1212-1, L1211-1, et L3222-2,

VU l'article L2241-1 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la promesse unilatérale de vente signée par les propriétaires des parcelles concernées justifiant de leur engagement dans les termes de l'exposé qui précède, VU l'avis favorable de la commission environnement du 22/02/2021,

## DELIBERATION

Sur proposition du vice-Président,

Sur proposition du bureau

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

### **DECIDE :**

- **D'acquérir les surfaces nécessaires sur les parcelles suivantes situées Lieu-dit Heidenberg 57370 VILSBERG, et selon les modalités ci-avant présentées :**

Références cadastrales	Surface totale	Surface à acquérir	Désignation
Section 10, n° 68	17 901 m <sup>2</sup>	7 389 m <sup>2</sup> = 73.89 ares	Prairie
Section 10, n° 69	8 153 m <sup>2</sup>	158 m <sup>2</sup> = 1.58 ares	Prairie
Total		7 547 m <sup>2</sup> = 75.47 ares	

- **De prendre en charge les frais de notaire en qualité d'acquéreur,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte notarié et d'engager les dépenses nécessaires à cet achat.**

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

---

## **7. Divers**

- Jean-Marc FREISMUTH demande des informations complémentaires sur le déploiement de la fibre.
- Norbert HEMMERTER demande des explications complémentaires sur la subvention d'équilibre de la Ville de Phalsbourg vers la CCPP suite à l'article de presse
- Denis HILBOLD demande des informations complémentaires et mes modalités de versements au titre des ventes de terrains de la ZA Maisons Rouges.
- Grégoire PERRY, Vice-Président en charge du tourisme fait une présentation de l'organisation du nouveau service de location de vélos électriques
- Christine FROELIGER fait état des incivilités sur les pistes cyclables et souhaite que des panneaux incitatifs et pédagogiques puisse rappeler les règles de bon usage

La séance est levée à 20h45

Le secrétaire de séance :  
Laurent BURCKEL

Le Président :  
Christian UNTEREINER